

**LES RESOLUTIONS
ADOPTÉES A L'UNANIMITE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18/11/2008**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la nomination de Madame Najoua Khraïf et de Monsieur Badreddine Barkia représentant l'Etat, d'une part, et de Messieurs Jean-François Lemoux, Christian Collin, Hervé Magro, Florent Hillaire et Henri Piquemal, représentant Groupama SA, d'autre part, en qualité d'administrateurs de la Société, effectuée par voie de cooptation par le Conseil d'administration en date du 16 octobre 2008 (avec effet au 17 octobre 2008), aux fins de remplacer respectivement Mesdames Saoussen Jamoussi, Mounira Yahyaoui et Boutheina Arfa et Messieurs Lotfi Fradi, Riadh Ben Mahmoud administrateurs représentants l'Etat Tunisien, et Monsieur Khaled Fendri représentant la Société Tunisienne de Banque et Monsieur M'Hamed DRISS actionnaire privé démissionnaire.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de l'ensemble des douze administrateurs dont la liste figure ci-après, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice clôturant le 31 décembre 2010 :

- 5 membres représentant l'Etat : Abdelkarim Merdassi, Najoua Khraïef, Lamia Ben Mahmoud, Slah Kanoun et Badreddine Barkia ;
- 5 membres représentant Groupama SA : Jean-François Lemoux, Christian Collin, Hervé Magro, Florent Hillaire et Henri Piquemal ; et
- 2 membres représentant les actionnaires privés : Nouredine Tebbene et SOFI

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs à son représentant légal ou à Monsieur Taoufik FTOUHI, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.